

Récépissé de déclaration

Il vous est délivré un récépissé de déclaration suite au dépôt du complément de dossier de déclaration IOTA concernant le projet Passerelle piétons vélos Cugand Gétigné sur la commune principale GETIGNE 44190.

ATTENTION : CE RÉCÉPISSÉ ATTESTE DE L'ENREGISTREMENT DE VOTRE DEMANDE MAIS N' AUTORISE PAS LE DÉMARRAGE IMMÉDIAT DES TRAVAUX

VU le code de l'environnement, et notamment les articles L. 211-1, L. 214-1 à L. 214-6 et R. 214-1 à R. 214-56 ;

VU les schémas directeurs et les schémas d'aménagement et de gestion des eaux mentionnés aux articles L. 212-1 et L. 212-3 potentiellement en cours de validité sur le périmètre du projet ;

VU le dossier de déclaration déposé au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement transmis à l'administration et considéré complet en date du 28/08/2023, présenté par Commune de Gétigné , enregistré sous le n° **DIOTA-230612-111619-969-009** et relatif à Passerelle piétons vélos Cugand Gétigné ;

Il est donné récépissé du dépôt de sa déclaration au déclarant suivant :

Commune de Gétigné

2 rue du pont Jean VAY

Gétigné

44190 GETIGNE

concernant :

Passerelle piétons vélos Cugand Gétigné

dont la réalisation est prévue à :

- GETIGNE 44190

- 85610 CUGAND

Les ouvrages constitutifs à ces aménagements rentrent dans la nomenclature des opérations soumises à déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement.

Tableau des rubriques des nomenclatures IOTA

* Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	* Quantité totale	* Quantité projet	* Régime	Précisions sur les AIOT concernées par le projet
3.1.2.0	2	Modification du profil en long ou en travers	4.800 m	4.800 m	D	L'implantation des culées et pieux nécessitera une modification du lit mineur du cours d'eau au niveau de ses

En cas de demande de prorogation de délai, dûment justifiée, celle-ci sera adressée au préfet au plus tard deux mois avant l'échéance ci-dessus.

Les ouvrages, les travaux et les conditions de réalisation et d'exploitation doivent être conformes au dossier déposé.

L'inobservation des dispositions figurant dans le dossier déposé pourra entraîner l'application des sanctions prévues à l'article R. 216-12 du code de l'environnement.

En application de l'article R. 214-40 du code de l'environnement, toute modification apportée aux ouvrages, installations, à leur mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant, à l'exercice des activités ou à leur voisinage et entraînant un changement notable des éléments du dossier de déclaration initiale doit être porté, avant réalisation à la connaissance du préfet compétent qui peut exiger une nouvelle déclaration.

En application de l'article R. 214-40-2 du code de l'environnement, toute transmission du bénéfice de la déclaration à une autre personne que celle mentionnée au dossier de déclaration doit être déclarée par le nouveau bénéficiaire au préfet dans les trois mois qui suivent la prise en charge de l'ouvrage, de l'installation, des travaux ou des aménagements ou le début de son activité.

Les agents mentionnés à l'article L. 216-3 du code de l'environnement et notamment ceux chargés de la police de l'eau et des milieux aquatiques auront libre accès aux installations, ouvrages, travaux et activités, objets de la déclaration dans les conditions définies par le code de l'environnement, dans le cadre d'une recherche d'infraction.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Le présent récépissé ne dispense en aucun cas le déclarant de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

La référence de votre dossier est : DIOTA-230612-111619-969-009

Le code postal du projet (commune principale) est : GETIGNE 44190

Cette référence et un numéro d'AIOT vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration. Ce numéro d'AIOT vous sera transmis par l'administration en charge de l'instruction de votre dossier.

Votre avis nous intéresse

Dans une logique d'amélioration continue, nous vous invitons à consacrer une ou deux minutes à répondre à ce [court sondage](#).

Récapitulatif

Pièces jointes ajoutée(s), modifiée(s) et/ou supprimée(s)

2 - Déclarant(s)

Aucune pièce jointe n'a été ajoutée, modifiée ou supprimée.

3 - Localisation

Aucune pièce jointe n'a été ajoutée, modifiée ou supprimée.

5 - Documents

Justificatif de maîtrise foncière : **Fiches parcelles Maitrise foncière Complétées.pdf** - [fichier modifié](#).

6 - Plans

Fichier supplémentaire : **Etape 6 - 2 sur 2 Complétés 3D Culées ERC Mesures protection_compressed.pdf** - [fichier modifié](#).

1 - Démarche

Votre projet est-il également soumis à autorisation au titre de la nomenclature loi sur l'eau ? **Non**

Votre projet est-il soumis à évaluation environnementale ? **Non**

Votre projet est-il connexe à une ICPE ? **Non**

Nom du projet : **Passerelle piétons vélos Cugand Gétigné**

Numéro d'AIOT : **0100023303**

Numéro CASCADE : **Je ne connais pas mon numéro CASCADE**

Service instructeur coordonnateur en charge de votre dossier : **Je ne connais pas le service instructeur**

Cette démarche initiale DIOTA est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ? **Oui**

Conditions d'engagement du déclarant :

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à ne déposer aucun dossier contenant une ou plusieurs pièces confidentielles. Ce dossier doit être déposé directement au service instructeur coordonnateur.**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure. (étape 6)**
- **Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des prescriptions générales applicables à mon projet**
- **En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments sur Service-public.fr**

2 - Déclarant(s)

Déclarant ou mandataire : **Déclarant**

Déclarant (Personne morale) N° 1

N° SIRET : **21440063200011**

Raison sociale : **Commune de Gétigné**

Forme Juridique : **Collectivité territoriale**

Adresse en France

2 rue du pont Jean VAY

Gétigné

44190 GETIGNE

Signataire

Nom : **GUILLOT**

Prénom : **François**

Qualité : **Maire de Gétigné**

Téléphone fixe : + **00000 240360707**

Téléphone portable : + **00000 609708647**

Adresse email : **techniques@getigne.fr**

Référent

Nom : **QUEMAT**

Prénom : **Hélène**

Fonction : **Responsable des services techniques de Gétigné**

Téléphone fixe : + **33 240360707**

Téléphone portable : + **33 609708647**

Adresse email : **techniques@getigne.fr**

Adresse email d'échange avec l'administration

Adresse email : **techniques@getigne.fr**

3 - Localisation

Adresse du projet

Code postal et commune : **44190 GETIGNE**

Numéro et voie ou lieu dit : **5 RUE PONT**

Géolocalisation du projet

X : **377499**

Y : **6672420**

Projection : **Lambert 93**

Autres communes concernées par le projet :

- **85610 CUGAND**

Parcelles : **Parcelles du projet et informations liées.csv**

References géographiques : **Parcelles du projet et informations liées.csv**

Géolocalisation du projet : **Géolocalisation du projet.zip**

4 - Activités

La déclaration est-elle une régularisation d'activité ? **Non**

Le projet se trouve-t-il dans le périmètre d'un ou plusieurs Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ? **Non**

Tableau des rubriques des nomenclatures IOTA

* Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	* Quantité totale	* Quantité projet	* Régime	Précisions sur les AIOT concernées par le projet
3.1.2.0	2	Modification du profil en long ou en travers du lit mineur d'un cours d'eau	4.800 m	4.800 m	D	L'implantation des culées et pieux nécessitera une modification du lit mineur du cours d'eau au niveau de ses berges. Cette modification n'excèdera pas 100 m. La longueur est estimée à 4,8 m pour chaque culée (rive gauche et rive droite).

Caractéristiques du projet

Le projet est-il un plan de gestion établi pour la réalisation d'une opération groupée d'entretien régulier d'un cours d'eau, canal ou plan d'eau ? **Non**

Le projet est-il une installation utilisant l'énergie hydraulique ? **Non**

5 - Documents

Résumé non technique : **Résumé non technique.pdf**

Document d'incidence ou étude d'impact : **Document d incidence.pdf**

Évaluation des incidences Natura 2000 : **Evaluation des incidences Natura 2000.pdf**

Justificatif de maîtrise foncière : **Fiches parcelles Maitrise foncière Complétées.pdf**

6 - Plans

Éléments graphiques, plans ou cartes du projet : **Etape 6 - Plans 1 sur 2.zip**

Fichier supplémentaire : **Etape 6 - 2 sur 2 Complétés 3D Culées ERC Mesures protection_compressed.pdf**

Précisions : **Nous n'avons pas trouvé comment compléter notre dossier initial. Nous avons donc remplacé certains fichiers par d'autres. Espérant avoir complété au mieux le dossier.**